

Mons, le 19 septembre 2022

Madame la Conseillère,  
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 20 septembre 2022 :

### **Séance publique**

#### **□ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉ**

**2.1.** Réduction de la température des locaux.- Question de M. le Conseiller provincial Luc PARMENTIER.

**2.2.** Situation de l'ETA « Relais de la Haute-Sambre » à Lobbes.- Question de M. le Conseiller provincial David LAVAUX.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Président du Conseil provincial  
Armand BOITE**



## Situation de l'ETA « Relais de la Haute-Sambre » à Lobbes

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les députés provinciaux,

Plusieurs membres du Conseil provincial ont été interpellés ce jeudi 15 septembre par la démission du comptable du Relais de la Haute-Sambre qui se dit fatigué de subir bassesses, mesquineries et dénigrements.

Cette démission s'inscrit dans la lignée des départs de la responsable administrative du personnel et de l'assistante sociale.

Le comptable qui dit partir en ayant effectué son travail, nous informe cependant que l'accès aux journaux de paie de l'UCM lui ont été retirés et non réactivés malgré ses demandes ; il reste donc du travail en attente. Il nous dit aussi n'avoir jamais reçu des justificatifs pour diverses dépenses effectuées au moyen de la carte VISA. Enfin, Il nous indique que le réviseur d'entreprise a lui-même désiré ne pas renouveler son mandat.

La veille, le mercredi 14 septembre, le Ministre Collignon était interpellé par un citoyen au sujet de pratiques pour le moins opaques au sein de l'institution. Etaient en copie les chefs de groupe du parlement wallon.

En résumé – mais je tiens le mail complet à votre disposition – celui porte plainte contre l'institution et plus particulièrement contre un des ses administrateurs au sujet de la mise en location de locaux pour la pratique de la boxe et du culturisme.

La location du local lui a été octroyée par le Conseil d'administration du 21 mai 2021 et la convention fixant le loyer devait être validée par le Collège provincial. Cette validation n'est jamais intervenue et le demandeur est resté sans nouvelles malgré ses interventions.

Entretemps, un autre locataire avec qui la salle devait être partagée s'y serait installé sans titre ni droit et aurait obtenu d'un administrateur – en l'occurrence le Bourgmestre de Lobbes - l'autorisation d'y installer un kot dans la réserve pour y loger.

La saga dure depuis début 2021. Il s'agit d'un feuilleton à grand spectacle puisque dans la distribution on retrouve le Cabinet Furlan, le Cabinet Massin, le Bourgmestre du lieu et une foule d'autres protagonistes provinciaux mêlés volontairement ou contre leur gré dans cette affaire.

Enfin, une visite effectuée ce 15 septembre sur le site web du Relais m'a permis de connaître les lunchs de la semaine du 3 au 5 août et la carte d'août du restaurant.

Tout cela est interpellant et nous amène à vous poser les questions suivantes :

- 1) Etes-vous informés de difficultés, de manquements ou d'ingérence dans la direction et la gestion du Relais de la Haute-Sambre et si oui, quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre ?

- 2) Au sujet du problème particulier de location, pouvez-vous me confirmer que le Collège provincial n'a jamais eu à se prononcer sur une convention de location et la fixation d'un prix de location avec un club sportif consécutivement au Conseil d'administration du 21 mai 2021 ?

David Lavaux,  
Conseiller provincial.

## RÉDUCTION DE LA TEMPÉRATURE DES LOCAUX

Chers Membres du Collège provincial,

Le gouvernement bruxellois ainsi que les six universités francophones : l'UCLouvain, l'ULB, l'ULiège, l'UMons, l'UNamur et Saint-Louis viennent de décider de réduire la température de leurs locaux qui seront chauffés dorénavant à 19°Celsius.

L'objectif étant de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques, tout en restant particulièrement attentifs à minimiser l'impact de cette rationalisation aussi bien sur le personnel que sur la formation de leurs étudiants et de l'accueil du public.

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) vient d'élaborer une charte dans laquelle elle-même et les fédérations sectorielles s'engagent conjointement à appliquer et promouvoir auprès de leurs membres une série d'actions en vue de diminuer leur consommation énergétique.

Parmi les engagements pris par la FEB et les fédérations, on retrouve notamment une limitation de la température requise par le système de chauffage dans les locaux utilisés (maximum 19°C le jour, 17°C la nuit); la limitation de la température requise par le système de refroidissement dans les bureaux (minimum 25°C); l'extinction des lumières dans les pièces inoccupées, la réduction au minimum des lumières décoratives ou les messages lumineux publicitaires à l'extérieur des bâtiments et la fermeture des portes entre les pièces chauffées et non chauffées.

« La mise en pratique de cette charte revient, pour la FEB, à assumer sa responsabilité économique, écologique et sociale. Chaque kilowattheure en moins représente une économie directe sur notre facture », conclut Pieter Timmermans, CEO de la FEB.

Aucune mesure rapide d'économie ne permettra de compenser des prix décuplés, mais une réduction générale de la consommation poussera également les prix à la baisse.

Pourriez-vous me faire connaître les pistes proposées par le Collège provincial afin de diminuer la facture énergétique provinciale ?

Une diminution de la température des locaux est-elle envisagée ?

Dans l'attente de votre réponse, chers Membres du Collège provincial, veuillez recevoir mes carolorégiennes et écologiques salutations.

*Luc PARMENTIER,*  
Conseiller provincial.

